

## > 7. MAITRISER les aspects juridiques et formalités

### Contrats d'apprentissage

#### > Votre contrat d'apprentissage en quelques clics !

Bénéficiez d'un service d'appui et d'une aide en ligne pour la gestion et la rédaction de vos contrats d'apprentissage grâce à la plate-forme **[www.apprentissage.cci.fr](http://www.apprentissage.cci.fr)** et préparez votre contrat d'apprentissage en toute sécurité. La CCI de l'Aisne vous accompagne dans l'enregistrement de vos contrats et vous apporte les conseils utiles pour sécuriser votre relation avec votre apprenti (vérification des salaires, nombre d'heures de travail, choix de la formation, compétences du tuteur, ...).

> Service gratuit

### Collecte de la taxe d'apprentissage

#### > Soutenez le développement de l'apprentissage près de chez vous !

La taxe d'apprentissage est le seul impôt obligatoire qui permet à votre entreprise de reverser les fonds prélevés (fonds libres) à l'organisme de formation de votre choix. Votre CCI vous accompagne pour établir votre déclaration de taxe d'apprentissage et vérifier les modalités de calcul de la taxe et les dépenses exonératoires. Elle valide votre choix d'affectation auprès des établissements de formation agréés.

> Service gratuit

#### > Vos contacts pour ces services

Marie-Hélène COUVELART - 03 23 04 39 93  
Martine JAFFRE - 03 23 04 39 94